



CERCLE NAUTIQUE DE LA ROCHELLE

**ANNEXE AUX INSTRUCTIONS DE
COURSE**

**HABITABLES 2021-2024
C N L R – 08/05/2022**

Le Tour d'Aix

Grade : 5C - Code : C

1 Horaire des marées : La Rochelle Palice – dimanche 8 mai 2022 – PM 10h53 coef 34

6. PROGRAMME DES COURSES

6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course est 10h25

9. LE PARCOURS sous réserve de changements apportés sur l'eau par le CC est ainsi

Départ suivant § 12

Bouée des Minimés à laisser à tribord

Ile d'Aix à laisser à bâbord ou à tribord en respectant le balisage de l'île et la bouée jaune spéciale Aix SE au sud est de l'île à contourner dans le même sens que le contournement de l'île d'Aix.

Arrivée suivant § 14

10. MARQUES

10.1 Les marques sont :

Bouée des Minimés

Ile d'Aix

Bouée jaune spéciale Aix SE - latitude : 46° 00 293 N longitude : 01° 09 491 W

11 ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont celles indiquées dans les arrêtés préfectoraux et les Instructions Nautiques du SHOM, tels que : les abords du Fort Boyard, la zone du port de La Pallice ou les filières.

12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ sera entre : bouée jaune CNLR et le bateau comité qui sera situé à environ 1 miles sous le vent de la bouée des Minimés.

12.3 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcouru de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF.

12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction.

14. L'ARRIVEE

14.1 La ligne d'arrivée sera entre : La bouée des Minimés à laisser à bâbord et le phare du bout du monde à laisser à tribord. Transmettre rapidement son heure d'arrivée au comité de course

15. SYSTEME DE PENALITE

15.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

18. CLASSEMENT

Temps sur temps avec cvl



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

19. REGLES DE SECURITE (rappel de l'avis de course et des instructions de course générales et communes à toutes les courses cf le site web du CNLR ou l'affichage au club)

19.1 CANAL VHF 72

19.1a Une VHF en état de fonctionnement est obligatoire pour tout bateau.

19.1b Emargement par appel VHF des bateaux et équipages sur l'eau par le Comité de course avant le départ de la première course de la journée.

19.1c Le port de brassière est obligatoire pour les concurrents naviguant en solitaire. L'administration des affaires maritimes recommande le port permanent pour tous.

19.2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

22. BATEAUX OFFICIELS

Le bateau officiel identifié est le FIRST 26 RAY portant le pavillon CNLR.

28. PRIX

Des prix seront décernés *à chaque bateau suivi du pot de l'amitié au club, 30 mn environ après l'arrivée du dernier bateau.*

ARBITRES DESIGNES

Président du comité de course : Didier Pain tel : 06 58 21 98 83